

APPEL A CANDIDATURE POUR L'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC EN VUE DE L'EXPLOITATION D'UNE ACTIVITE DE RESTAURATION RAPIDE SUR LES BERGES DE SIAGNE, PARKING PINEA

ARTICLE 1 – Dénomination et adresse de la collectivité

COMMUNE DE MANDELIEU-LA NAPOULE – AVENUE DE LA REPUBLIQUE –
MANDELIEU LA NAPOULE

ARTICLE 2 – Mode de passation

Procédure de sélection préalable menée en application de l'article L.2122-1-1 du code général de la propriété des personnes publiques en vue de la conclusion d'une convention d'occupation temporaire du domaine public.

ARTICLE 3 – Objet de l'appel à candidature

La Ville de Mandelieu-La Napoule lance un appel public à candidature en vue de l'attribution d'une convention d'occupation et utilisation temporaire du domaine public autorisant l'installation et l'exploitation d'une activité de restauration rapide et ambulante dite « Food Truck » sur les berges de siagne, parking Pinéa.

Localisation :



Ce service sera proposé aux spectateurs se rendant aux Nuits de Robinson pour 11 soirées entre le 9 juillet et le 20 août 2026.

Les professionnels itinérants pourront proposer un service de restauration rapide et qualitatif pour un apéritif ou un diner rapide avant ou après la représentation, notamment des spécialités culinaires telles que :

- **Planches de charcuterie et fromages**
- **Préparations salées en portion individuelle (type « fingers food »)**
- **Douceurs sucrées**

ARTICLE 4 – Caractéristiques essentielles de l’occupation

Le candidat ne pourra laisser stationner son foodtruck en dehors des jours listés.

Le candidat sera dans l’obligation d’installer une terrasse (manges debout et/ou tables + chaises ou bancs). L’espace dédié au foodtruck et sa terrasse est d’environ 35mètres².

Durée : La présente convention est conclue pour une période de 11 jours, à compter du 9 juillet 2026, comme suit :

09/07/26 : Bonne Nouvelle – Comédie musicale

16/07/26 : les grands enfants – Comédie

21/07/26 : Enrico Macias – Concert

28/07/26 : Angelique Kidjo – Concert

30/07/26 : Philippe Caverivière – Humour

4/08/26 : Keziah Jones – Concert

6/08/26 : Curiosité – Spectacle musical

11/08/26 : Panique au ministère – Comédie

13/08/26 : Bireli Lagrène – Concert

18/08/26 : Elie Semoun – Humour

20/08/26 : Monsieur Chasse - Théâtre

Redevance hebdomadaire d’occupation du domaine public : La redevance est de 30€ par jour d’exploitation sur le domaine public pour un foodtruck allant de 1 à 5mètres linéaires et de 40€ par jour pour un foodtruck entre 5 et 10mètres + 3,15€/m² par jour (applicable uniquement sur les terrasses attenantes).

(décision municipale n°002 en date du 7 janvier 2025 fixant la redevance d’occupation du domaine public pour les foodtrucks).

NOTA : La Commune s’engage à fournir sur le site d’installation tous les branchements dits fluides : énergie électrique demandée.

Le commerçant s'engage à :

- Mettre tout en œuvre pour que son foodtruck soit prêt à l'accueil du public (*sauf conditions climatiques défavorables*)
- S'équiper d'un adaptateur pour prise P17 mâle et d'une rallonge électrique

Pièces à fournir :

- Pièce d'identité indiquant la nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne ou carte de résident pour les étrangers
- Un certificat d'assurance responsabilité civile professionnelle spécifiant la garantie pour participer aux marchés en cours de validité. Elle doit couvrir tout dommage corporel et matériel causé à quiconque par lui-même, ses préposés ou son matériel
- Pour les commerçants : la copie d'inscription au RC et des sociétés de moins de 3 mois
- Carte d'ambulant
- Fiche technique pour besoin en puissance électrique
- Photos du Foodtruck ainsi que les produits présentés

- *Licence de débit de boissons temporaire (si vente de boissons alcoolisées à effectuer lors de la sélection du candidat auprès de notre service des commerces)*

ARTICLE 5 – Procédure

Pièces du dossier de consultation :

- Un avis d'appel à candidatures
- Une fiche d'inscription

Conditions de retrait du dossier de consultation

Le dossier de consultation peut être :

- Téléchargé sur le site de la ville de Mandelieu-La Napoule :
<https://www.mandelieu.fr/18746-appel-a-candidatures.htm>

Candidatures : Les modalités de constitution et de remise des dossiers de candidature sont également précisées sur la fiche d'inscription.

Tout dossier incomplet sera rejeté.

ARTICLE 6 – Date limite de réception des dossiers de candidatures : mardi 30 juin 2026 à 17h30

Les plis seront transmis :

- Par mail à l'adresse suivante : **evenementiel@mairie-mandelieu.fr**

Les plis qui seraient transmis après la date et l'heure limites ne seront pas retenus.

ARTICLE 7 – Critères d’attribution

Le candidat fournira la fiche d’inscription ainsi que les documents demandés (voir fiche d’inscription).

La note globale est notée sur 100 points

Les propositions seront jugées en fonction des critères pondérés suivants :

- I. Dimension du foodtruck : 10 points**
- II. Esthétique du foodtruck : 30 points**
- III. Qualité de la restauration proposée : 30 points**
- IV. Démarche écoresponsable et respect des normes d’hygiène : 30 points**

ARTICLE 8 – Voies et délais de recours

Tribunal Administratif de Nice – Avenue des Fleurs – CS 61039 – 06050 NICE CEDEX 1 –
Téléphone : 04 89 97 86 00 – Courriel : greffe.ta-nice@juradm.fr